

Réf: Dossier N° : 57018

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « GREENN-AFRI-CITIES »

**Siège social : ABIDJAN - ADJAME 220 LGTS, IMMEUBLE LIBERTE,
17 BP 04 ABJ 17**

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 12 Nov 2018, et enregistrés au CEPICI le 22 Nov. 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « GREENN-AFRI-CITIES » .

Objet: Environnement, Changement Climatique, Énergie et reboisement, Aménagement de Ville, Étude d'impact environnemental, Montage de projet de développement Communautaire, Recherche de financement, Développement de Collectivités territoriales.

Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social: 1 000 000 F CFA divisé en Cent (100) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social: ABIDJAN - ADJAME 220 LGTS, IMMEUBLE LIBERTE, 17 BP 04 ABJ 17

GERANT: Monsieur KOUADIO JEAN .

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-30032 du 22/11/2018 au Tribunal du

Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°27224 du 22/11/2018

Pour Avis

Le CEPICI

